

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-10 : FIN_89501 BUDGET SPANC_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « SPANC » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : -4,6 k€ par rapport au CA 2021 <i>dont -5,9 k€ de prestations de service (contrôles des installations)</i>	72 853,69 €	Redevances assainissement non collectif : +21,6 k€ par rapport au CA 2021	126 010,00 €
Charges de personnel : +1,6 k€	36 648,77 €	Subventions et participations : -3,1 k€	0,00 €
Autres charges courantes : -0,7 k€	4 916,06 €	Remboursements sur rémunération : -0,1 k€	791,78 €
Charges exceptionnelles : -0,1 k€	526,00 €	Dotations aux actifs circulants : -0,3 k€	1 041,84 €
Dotations aux amortissements et provisions : +2,4 k€	4 044,00 €		€
TOTAL DF	118 988,52 €	TOTAL RF	127 843,62 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 8 855,10 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (47 843,45 €), la section de fonctionnement dégage un excédent de **56 698,55 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations pour compte de tiers : +88,5 k€	165 909,50 €	Opérations pour compte de tiers : +8,1 k€	172 087,00 €
		Amortissement des immobilisations : +4,0 k€	4 044,00 €
TOTAL DI	165 909,50 €	TOTAL RI	176 131,00 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est excédentaire de 10 221,50 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (20 942,48 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement de 31 163,98 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 56 698,55€
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 31 163,98€

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « SPANC »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230329-20230329-10_DEL-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023